

**DCM N° 21 /2023**

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Département de LA SAVOIE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

**MEMBRES PRESENTS** : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –  
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –  
LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

**MEMBRE ABSENT EXCUSÉ** : M. PACHOUD Bernard de 18h30 à 19h05-  
procuration donnée à M. LAZZARO Dominique de 18h30 à 19h05

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/02/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/03/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

30/03/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

30/03/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

\* EN EXERCICE : 14

\* PRESENTS : 13 de 18H30 à 19h05  
14 de 19h06 à 19h50

\* VOTANTS : 14

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'ANNÉE 2021**

M. Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par 13 Voix POUR

et 1 ABSTENTION : M. CLEMENT Pierre-Benoît - la raison de ce vote est « imprécisions »

- ✓ - **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2021.  
Le présent rapport sur l'EAU POTABLE de l'année 2021 est consultable en Mairie.
- ✓ - **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et ses annexes.

FAIT ET AINSI DELIBÉRÉ, les jours, mois et an ci-dessus  
POUR COPIE CONFORME, le 30 Mars 2023

M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES





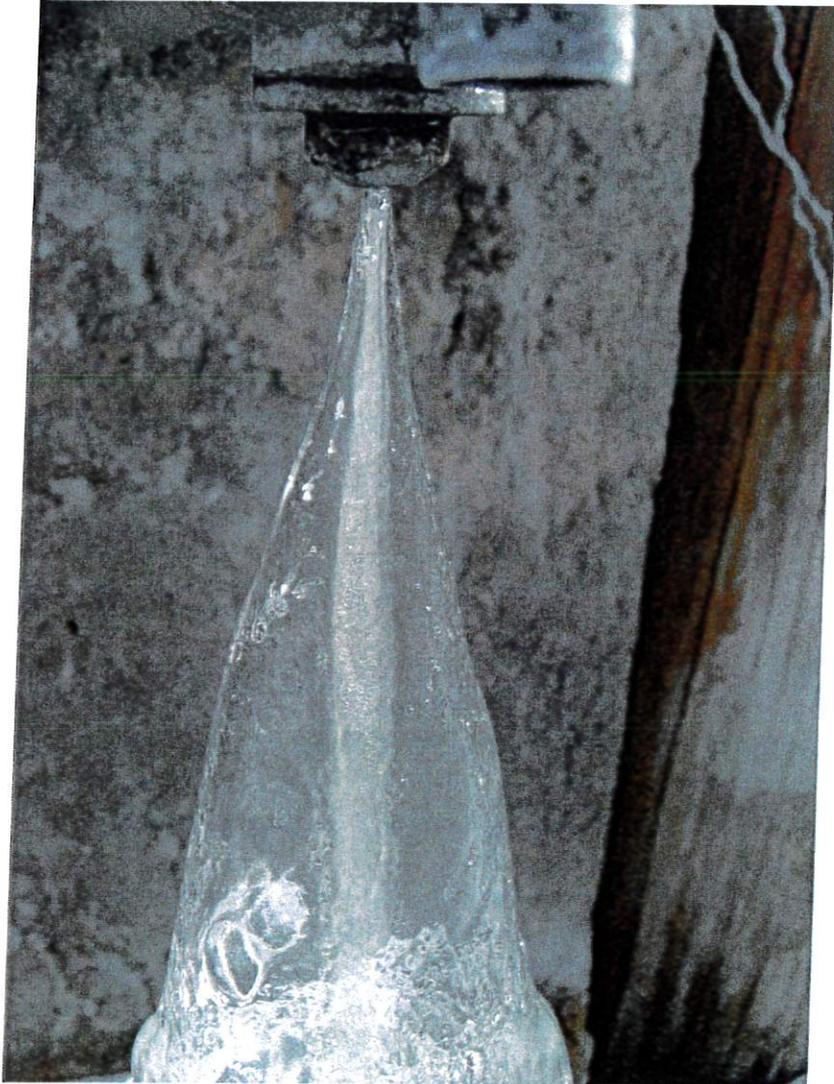
Commune de Saint Etienne de Cuines

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 073-217302314-20230302-2023DELIB\_021-DE



RAPPORT SUR  
LE  
PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE  
PUBLIC DE  
DISTRIBUTION  
DE L'EAU

**M. Dominique LAZZARO**  
Maire de St-Etienne de Cuines

Commune de St Etienne de Cuines  
Mairie  
Place Jean Viard  
73130 St Etienne de Cuines



---

Année 2021

---

Annexe à la DCM N° 21/2023  
du 02/03/2023  
N° ①

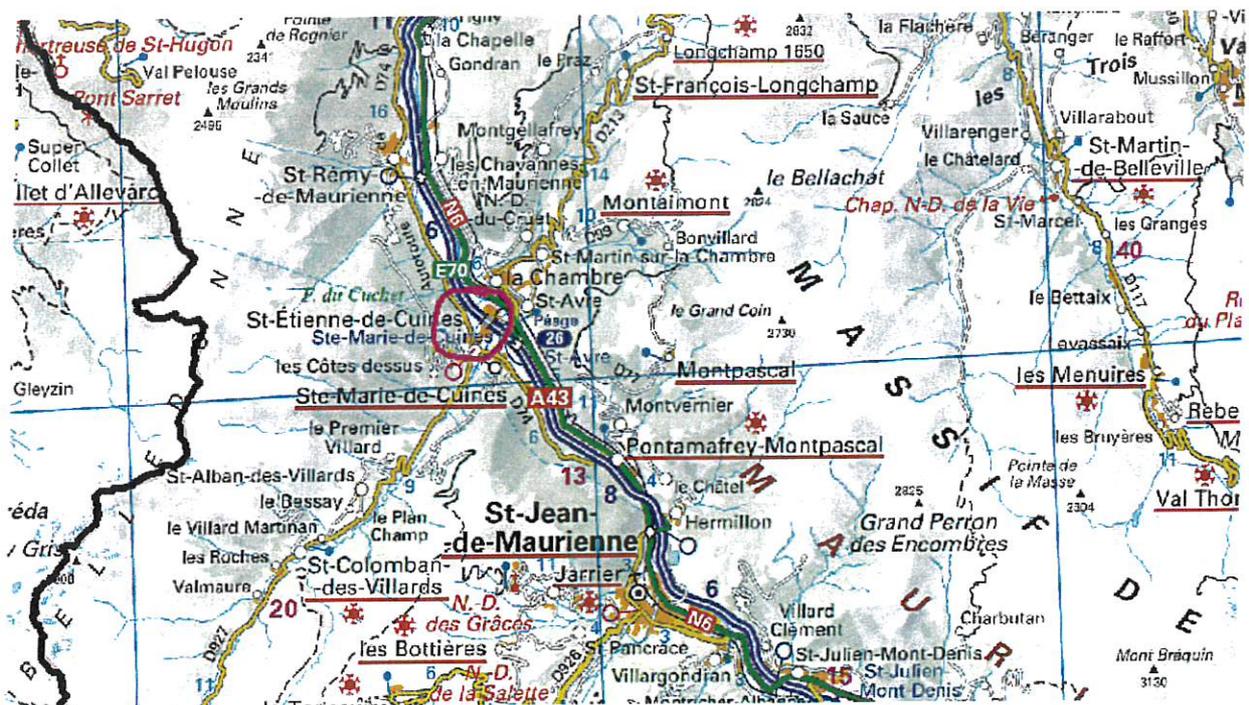


# I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## I.1 Contexte

La Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES, est située en Moyenne Maurienne, sur la rive gauche du Glandon et de l'Arc, au débouché de la Vallée des Villards ; elle occupe une superficie de 2050 hectares. Elle s'étage entre 400 mètres, cartier des cités Bozon et 2800 mètres d'altitude (Pic du Frêne).

Les Communes riveraines sont SAINTE-MARIE-DE-CUINES (à l'est), ST-ALBAN DES VILLARDS (au sud), ST-REMY DE MAURIENNE (à l'ouest), SAINT-AVRE (au nord) et LA CHAMBRE (au nord).



L'étude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisée par le Cabinet SAFEGE ENVIRONNEMENT du BOURGET DU LAC en Avril 2005 afin d'offrir à la collectivité des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité suffisante, en cohérence avec la carte communale, et en qualité conforme à la réglementation sanitaire.

Ce schéma définit alors le rendement du réseau à 14,6 %

### ***1.1.1 Production***

La ressource en eau du réseau communal est assurée par les captages :

#### ***-de la Ravoire***

Ce captage en amont Sud-ouest du chef-lieu au lieu-dit « Le Replat » à une altitude de 1092 m, est très isolé et accessible à partir de l'épingle à cheveux de la piste forestière du Replat dans la forêt du Cuchet.

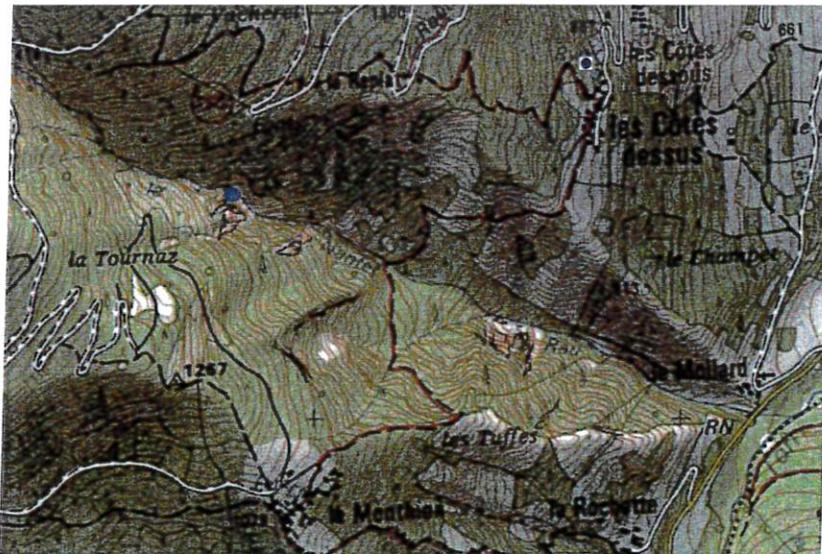
Le secteur correspond, à l'amont, aux granites de Saint-Colomban-des-Villards et à l'aval, passé le contact fielleux vertical, aux calcaires, marno-calcaires et schistes du Lias où s'encastrent le torrent du Nantet.

Les eaux captées semblent provenir du réseau fissurai des granites, plus ou moins arénisées

Les émergences sont masquées au sein des roches cristallines éboulées. D'après l'arrêté préfectoral pour la DUP de « Régularisation de la dérivation des eaux et mise en place des périmètres de protection », le débit d'étiage de ce captage est de 31/ s soit 260 m<sup>3</sup>/jour. Le débit mesuré le 27 juillet 1998 était de 41/ s.

Le captage fait l'objet d'un périmètre de protection et d'une déclaration d'Utilité Publique depuis le 21 octobre 2003.

Les conclusions du rapport hydrogéologique relatif à l'élaboration des périmètres de protection indiquent que les eaux de ce captage sont à surveiller faute de pollutions bactériologiques récurrentes.



#### ***-du Pied des Voûtes***

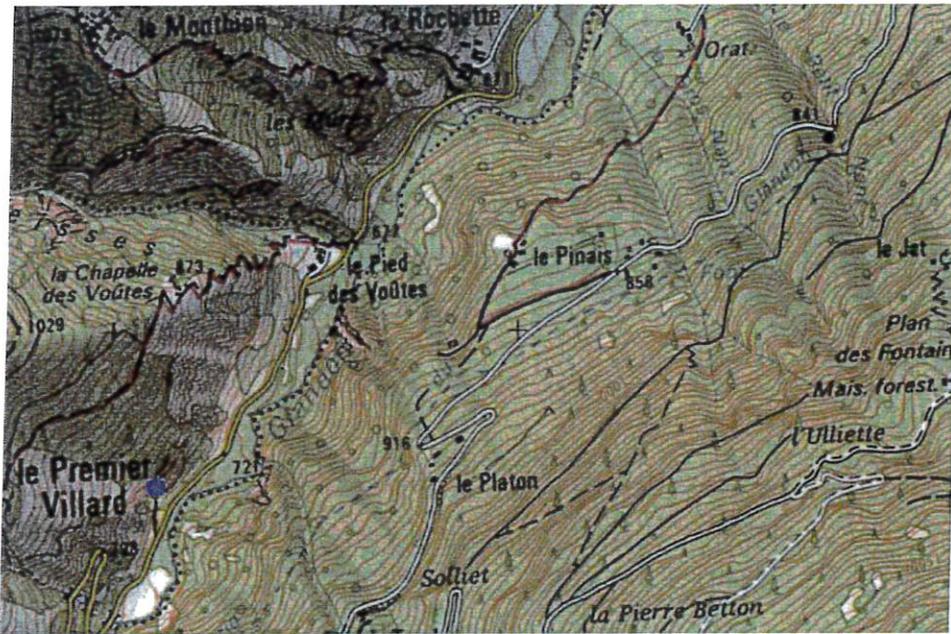
Ce captage se situe en rive gauche du Glandon en amont de la RD927 à une altitude de 785m et à 550 m à l'Est de la Chapelle du « Premier Villard » sur la commune de St Alban des Villards au lieu dit « au-dessus du Grand Frêne »

Le site est dominé par une falaise, des champs et du hameau « Le Premier Villard ».

Les circulations souterraines s'effectuent dans les fractures et fissures des schistes calcaires aux pendages vers le Nord Ouest et émergent des fissures de ces formations.

Le substratum est constitué des roches cristallines du socle de Belledonne et des roches sédimentaires du Trias-Lias. D'après le rapport de Madame Laure SOMMERIA, il n'y a aucun transfert des eaux des torrents du Bacheux et du Merlet en direction de ce captage. Le débit d'étiage est de l'ordre de 5 l/s soit 432 m<sup>3</sup>/jour (d'après la DUP sur la dérivation des eaux et mise en place des périmètres de protection). Lors de la visite de l'hydrogéologue agréé le 27 juillet 1998, le débit mesuré était de 13 l/s soit 1123 m<sup>3</sup>/jour.

Ce captage fait l'objet d'un périmètre de protection et d'une déclaration d'Utilité Publique.



### -du Foyasset

Ce captage se situe à 1200 mètres d'altitude sur la piste forestière du FOYASSET. Ce captage, à l'origine privé, alimente uniquement le hameau du Monthyon accessible uniquement en été.

### -Antérieurement, la Commune utilisait également le captage de Briand

Ce captage se situe sur le versant en rive gauche du Glandon au pied de la forêt du Cuchet en contrebas immédiat de la route forestière du Mont Cuchet et de Servion, au lieu-dit « Mont de Cuchet ».

L'aquifère est constitué par un chaos de rochers granitiques témoins d'un ancien et vaste écroulement de versant.

L'alimentation se fait probablement par des venues fissurales du substratum cristallin mais également par les précipitations directes de versant. Ces eaux souterraines circulent ensuite dans le revêtement ébouléux.

Le taux, non négligeable, en sulfates montre peut-être des apports diffus latéraux du contact vertical existant entre les granites et les formations du Lias.

Le débit d'étiage est de 11/s soit 86 m<sup>3</sup>/jour (d'après la DUP sur la dérivation des eaux et mise en place des périmètres de protection). Le 27 juillet 1998, le débit mesuré était de 3,871/s sachant que le drain de gauche était sec. Ce captage non utilisé reste toutefois sous surveillance afin de permettre une intégration rapide dans le réseau.



La procédure de mise en place des périmètres de protection a été réalisée pour les deux captages actifs. La protection du captage de la Ravoire nécessite toutefois quelques réparations. Il reste à réaliser le périmètre de protection du captage du Monthyon.

### ***1.1.2 Stockage***

Le stockage de l'eau potable de la commune est assuré par deux réservoirs implantés à des cotes altimétriques permettant l'alimentation gravitaire de la collectivité. La capacité de stockage est de 600m<sup>3</sup>

**-Le réservoir des Jarboudières** d'une capacité totale de 500.M3 dont une réserve incendie de 120 m3 est situé à 563 mètres d'altitude. Il est alimenté par le captage du Pied des Voûtes. Ce captage passe par la chambre de réunion située vers le hameau du Jet. Ce réservoir peut également être alimenté par le captage de la Ravoire qui est actuellement bloqué par une vanne en amont de la chambre union.

**-Le réservoir des Côtes-Dessus**, d'une capacité de 100 m3 dont une réserve incendie de 60 m3 est situé à 894 mètres d'altitude. Il est alimenté par le captage de la Ravoire.

### ***1.1.3 Transport et distribution***

Le réseau de distribution est maillé. Il est possible d'alimenter la majorité de la commune depuis le captage du pied des voutes, sans toutefois disposer de la réserve des Jarboudières.

Le linéaire du réseau est repris au &1.6



### **I.1.4 Compétences**

La production d'eau potable de la Commune est suffisante, et aucun achat n'est nécessaire.

La collectivité rassemble toutes les compétences relatives à la distribution de l'eau. Le service d'eau potable est géré en totalité par la Commune en régie directe, sous l'autorité de Monsieur le Maire et n'est pas assujéti à la T.V.A. Il est pris en charge par le budget de l'eau.

Les interventions de réparations sur le réseau d'eau sont assurées par les entreprises CHIANALE, JAMEN, MAURO, MANNO

### **I.1.5 Protection incendie**

La défense incendie est assurée par 43 poteaux incendie répartis sur l'ensemble de la Commune, vérifiés annuellement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie.

N°	Lieu	N°	Lieu	N°	Lieu
1	Les Côtes dessus	17	Route de la Combe EDF	33	Rue des cités Bozon
2	Les Côtes dessus	18	Route de la Combe EDF	34	465 rue des Erables
3	Les Côtes dessous	19	Rue des écoles	35	Bar l'Inter
4	Le Mollaret	20	Rue des écoles	36	Route de la Combe
5	Le Genevex	21	Rue des écoles	37	135 Av de la Gare
6	La Cense	22	Rte du Verney	38	346 Av de la Gare
7	Le Villaron	23	Rte de la Digue	39	478 Av de la Gare
8	Le Jet	24	Imp Mont Cuchet	40	703 Av de la Gare
9	La Fontagneux	25	79 rue Mont Cuchet	41	Lot l'Oratoire
10	Montarlot	26	197 rue de la plaine	42	Servion
11	Montarlot	27	333 rue Mt Cuchet	43	Rue des cités Bozon
12	Les Jarboudières	28	32 Imp de la Crozat	44	Rue des cités Bozon
13	La Rochette	29	826 Av de la Gare	45	Rue des cités Bozon
14	Le Mollard	30	160 rue de la Crozat	46	Avenue de la Gare
15	1031 route de la Combe	31	674 Al 1 cités Bozon		
16	571 route de la Combe	32	77 Al 1 cités Bozon		

3 poteaux incendie (ici en jaune) sont branchés sur la conduite Arkema

Le Canal des Moulins assure une réserve incendie.

Les points d'aspiration sont situés :

- **Route de la Combe** Au milieu du lotissement EDF
- **Avenue de la Gare** derrière l'ancien monument aux morts ; point d'aspiration ruisseau

### **I.1.6 Les bassins et lavoirs de la commune**

Chaque hameau de la commune est doté d'au moins un lavoir ou bassin.

N°	Lieu dit	Lavoir	Bassin	Position
1	Bassin N° 1	1		Les Cotes Dessus
2	Bassin N° 2	1		Les Cotes Dessous
3	Bassin N° 3		1	Le Mollaret
4	Bassin N° 4		1	Le Genevex
5	Bassin N° 5		1	Le Villaron
6	Bassin N° 6		1	La Cense
7	Bassin N° 7	1		Le Jet
8	Bassin N° 8	1		Les Fontagneux
9	Bassin N° 9	1		Les Jardoudieres
10	Bassin N° 10		1	La Borgeat Route du Vernet
11	Bassin N° 11	1		La Borgeat
12	Bassin N° 12	1		Le Chef Lieu place centre de secours
13	Bassin N° 13		1	Aux Meules Chemin de la Tour
15	Bassin N° 15		1	Le Mollard
16	Bassin N° 16		1	La Rochette
17	Bassin N° 17		1	Montarlot
18	Bassin N° 18		1	Montarlot

### *1.1.7 Les fontaines*

Outre les bassins et lavoirs la commune est également dotée de fontaines servant notamment à assurer un débit minimum dans les colonnes.

N°	Lieu dit		Position
1	Borne fontaine N° 1 et 2	2	Les cotes Dessus
2	Borne fontaine N° 3	1	La Borgeat
3	Borne fontaine N° 5, 6, 7, 8	4	Le Chef Lieu
4	Borne fontaine N° 9	1	Le Champet
5	Borne fontaine N° 10	0	Bellissan
6	Borne fontaine N° 11	1	Montarlot
7	Borne fontaine N° 12	1	La Cense
8			
9			

## I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitant permanents desservi	1225
Nombre d'habitant saisonniers desservis	179
Nombre d'habitants total desservis (habitants DGF)	1404

## I.3 Abonnements au service

Abonnés	Du 15/05/2021 au 14/05/2022
Nombre d'abonnés domestiques	766
<i>Dont Résidences principales</i>	
<i>Résidences secondaires</i>	
<i>Logements vacants</i>	
Nombre d'abonnés non domestiques*	87
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>853</b>

\* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

## I.4 Ressources en eau

### 1.4.1 Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource (préciser eau souterraine ou eau de surface <sup>1</sup> )	Etat d'avancement de la procédure de protection <sup>2</sup>	Prélèvement année 2021 [m <sup>3</sup> ]
Mollard 1 ST ALBAN DES VILLARDS	Surface	100%	86 454 M3
Mollard 2 ST ALBAN DES VILLARDS	Surface	100%	230 468 M3
Côte Dessus ST ETIENNE DE CUINES	Surface	100%	12 370 M3
Captage du Foyasset	Surface	0%	Non mesuré
		%	
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>			<b>329 292 m3</b>
<b>Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés</b>			<b>0%</b>

### 1.4.2 Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import (nom de la collectivité)	Etat d'avancement de la procédure de protection <sup>3</sup>	Importation année 2021 [m <sup>3</sup> ]
	%	Néant
	%	Néant
<b>Total des importations [m<sup>3</sup>]</b>		<b>Néant</b>

## I.5 Volumes vendus

(1) Le positionnement des compteurs a été revu en 2011. Toutefois les compteurs continuent à mesurer de l'eau qui retourne à la nature par les trop plein.

<sup>1</sup> Eau de surface : eau prélevée dans un lac, une rivière ou un plan d'eau.

### 1.5.1 Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes [m <sup>3</sup> ]	année 2021
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	
Volumes vendus aux abonnés non domestiques	
<b>Volumes vendus aux abonnés du service (1)</b>	<b>52594 m<sup>3</sup></b>

### 1.5.2 Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés)

Volumes [m <sup>3</sup> ]	année 2021
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (2)	Néant

### 1.5.2 Total des volumes vendus

Volumes [m <sup>3</sup> ]	année 2021
<b>Total des volumes vendus (1) + (2)</b>	<b>52594 m<sup>3</sup></b>

## 1.6 Linéaire du réseau de desserte

Année de construction	Linéaire en Km
1928 à 1930	10,7
1970	8,5
1980	2,5
1993	2
1999	0,2
2000	0,5
2005	0,3
2017	0,52
2018	0,33
<b>Linéaire du réseau de desserte (L) au 31/12/2021</b>	<b>25,5 km</b>



## II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### II.1 Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

#### II.1.1 Modalités de tarification

- Les relevés sont effectués une fois l'an dans la période des mois de avril, mai.
- La facturation est envoyée une fois par an aux abonnés
- L'abonnement est payable à terme échu
- Le service n'est pas assujetti à la TVA

#### II.1.2 Tarif des prestations annexes

- Frais d'accès au réseau Gratuit
- Frais d'ouverture et de fermeture de branchement Gratuit
- Frais de remplacement de compteur suite à destruction (1) 65,00 €

Par délibération du Conseil Municipal du 26/10/2020

(1)Y compris les dégâts dus au gel



## II.2 Le prix de l'eau

Par délibération du 08/06/2021, le conseil municipal a fixé les tarifs du service de l'eau applicables du 15 mai 2021 au 14 mai 2022.

### 2.2.1 Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	15/5/20-14/5/21	15/5/21-14/5/22	Variation (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	32,00 €	32,00 €	
Prix au m3 - Tranche 1 [€ HT/m³]	le m³	0,85 €	0,95 €	
<b>Part du délégataire (le cas échéant)</b>				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire			
Prix au m3 - Tranche 1 [€ HT/m³]	le m³			
<b>Tiers [€/m³]</b>				
	Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	0,16 €	
	Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	0,28 €	0,28 €	
<b>TVA [5,5%] (le cas échéant)</b>				

*Si le tarif au m3 comporte plusieurs tranches, il convient d'adapter le tableau et de faire apparaître les différents tarifs par tranche en insérant les lignes correspondantes.*

### 2.2.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	15/5/20-14/5/21	15/5/21-14/5/22	Variation (%)
Collectivité Commune de St Etienne de Cuines (conso + abonnement)	134,00 €	146,00 €	
Délégataire (le cas échéant)			
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	19,20 €	
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €	
TVA (le cas échéant)			
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>185,60 €</b>	<b>198,80 €</b>	

- Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 15/5/21-14/5/22

**1,656 €/m³**

*Commentaires : la redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » est une redevance liée au service public de l'eau potable, elle doit donc bien être prise en compte dans le prix TTC du service de l'eau potable.*

*Dans le cas où le service est assuré en régie, il convient de supprimer les lignes « Délégataire »*

**Explications concernant les évolutions :** pour chacun des éléments de la facture ayant connu une évolution depuis l'année précédente, il convient d'apporter des éléments explicatifs

## II.3 Recettes du service

### Recettes de la collectivité :

	15/5/21-14/5/22
Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)(abonnement + consommation)</i>	80.822,04 €
<u>Le cas échéant :</u> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	0,00 €
<u>Le cas échéant :</u> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	0,00 €

Dans le cas d'une régie faisant appel à un prestataire de service, préciser la rémunération du prestataire :

	15/5/21-14/5/22
Rémunération du prestataire de service (hors taxes)	0,00 €

En cas de délégation de service public, préciser les recettes du délégataire :

	15/5/21-14/5/22
Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)</i>	0,00 €



## III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### III.1 Qualité de l'eau

Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :

Paramètres microbiologiques <b>FICHE P101.1</b>	année 2021
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	12
Nombre de prélèvements non conformes	1

Paramètres physico-chimiques <b>FICHE P102.1</b>	année 2021
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques	12
Nombre de prélèvements non conformes	1

Mentionner les paramètres physico-chimiques à l'origine des non-conformités

- ENTEROCOQUES
- CONDUCTIVITE

*Commentaires : Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j, l'indicateur est jugé non pertinent compte tenu du nombre de prélèvements effectués dans l'année et il est remplacé par l'indication du nombre de prélèvements effectués et parmi ceux-ci par le nombre de prélèvements non conformes.*

### III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

#### **FICHE P103.2B**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème décrit dans le tableau ci-après.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
<b>A -</b> Plans de réseaux <b>15 pts</b>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	<b>Total des points obtenus pour l'existence des plans de réseau</b>		<b>15</b>
<b>B-</b> Inventaire des réseaux <b>30 pts</b>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	8
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5	3
	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15	8
	<b>Total des points obtenus pour l'inventaire des réseaux</b>		<b>19</b>
<b>C</b> Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux <b>75 Pts</b>	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	
	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	5
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	
	<b>Total des points obtenus pour les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		<b>20</b>
<b>TOTAL (somme des points obtenus)</b>		<b>120</b>	<b>89</b>

### III.3 Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes

Tableau des consommations des bassins (valeurs 2012)

Tableau des consommations mesurées des fontaines (valeurs 2012)

	Conso. Mesurée ponctuellem- -ent	Conso. annuelle		Conso. Mesurée ponctuellem- -ent	Conso. annuelle
Bassin N° 1	12 l/mn	6307 m3	Bassin N° 11		
Bassin N° 2	4 l/mn	2102 m3	Bassin N° 12	6 l/mn	3153 m3
Bassin N° 3	4,5 l/mn	2365 m3	Bassin N° 13		
Bassin N° 4			Bassin N° 14		
Bassin N° 5	2 l/mn	1051 m3	Bassin N° 15		
Bassin N° 6	1 l/mn	525 m3	Bassin N° 16	13 l/mn	6832 m3
Bassin N° 7	1,5 l/mn	788 m3	Bassin N° 17	7 l/mn	3679 m3
Bassin N° 8	4 l/mn	2102 m3	Bassin N° 18	11 l/mn	5781 m3
Bassin N° 9	15 l/mn	7884 m3	Bassin N° 19	1 l/mn	525 m3
Bassin N° 10	50 l/h	438 m3			
	Conso. Mesurée ponctuellem- -ent	Conso. annuelle		Conso. Mesurée ponctuellem- -ent	Conso. annuelle
Fontaine N° 1	9 l/mn	4730 m3	Fontaine N° 8		
Fontaine N° 2	4 l/mn	2102 m3	Fontaine N° 9		
Fontaine N° 3	3 l/mn	1576 m3	Fontaine N° 10		
Fontaine N° 5			Fontaine N° 11		
Fontaine N° 6			Fontaine N° 12		
Fontaine N° 7					

### Tableau d'évaluation des volumes non mesurés (volumes de service du réseau)

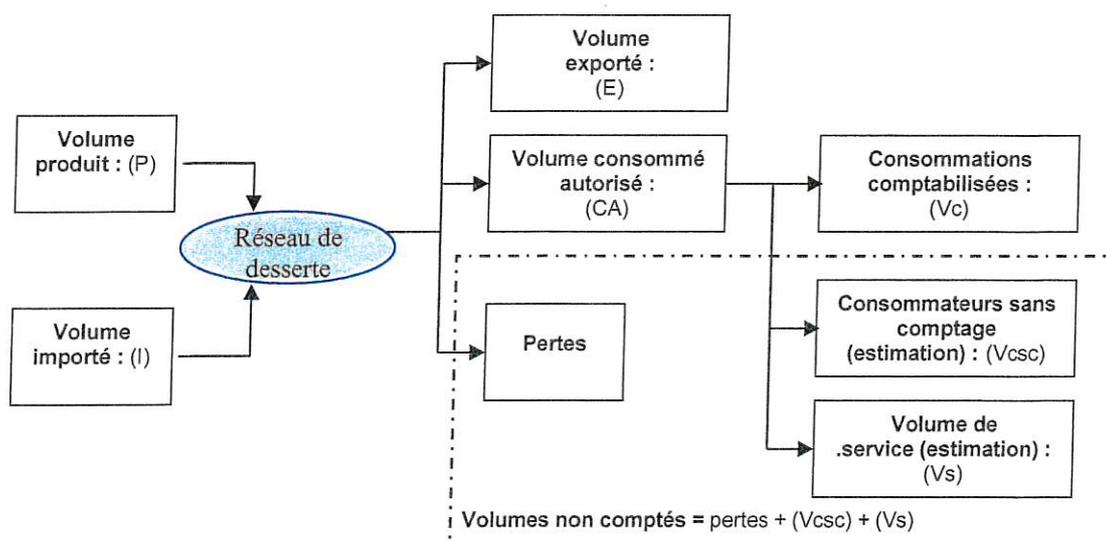
Essais hydrants SDIS	5 m3 / an/unité	210 m3
Fontaines sans compteurs	3 fontaines mesurées	8408 m3
	8 fontaines en moyenne 5 l/mn	21024 m3
Bassins sans compteurs	14 bassins mesurés	43532 m3
	5 lavoirs à environ 7l/mn	18396 m3
Chasse d'eau réseau assainissement	1 chasse rue des Erable. Une chasse de 3 m3 toute les 40 mn	39420
Nettoyage des réservoirs		
Locaux municipaux non mesurés		1402 m3
Arrosage stade		2700 m3
Total		135092 m3

### Tableau des consommations non facturées 15/5/21-14/5/22

Local chasseurs GI		Chapelle les Erables		Borne incendie 43	
Salle polyvalente	180			Chasse eau Erables	
Mairie	35	Tranchée couverte		Trop-plein Jarboud.	
Garage communal	Pas de compteur	Bibliothèque	Pas de compteur	Agence Postale Communale	6
Terrain foot	Pas de compteur	WC public mairie		Fontaine cimetta	2
Chaufferie	131	WC public Boulodr.		Lavoir des Côtes Dessous	22
Rob. Agri. Champet	154	Four + lavoir	8		
Rob. Agri. Les Ilest		Micro centrale	116		
Rob. Agri. Vernet	363	Lac plein sud			
Eglise	Pas de compteur	Saint Sulpice			
Resto du cœur	4	Chasseurs Combe	1		
Boulodrome	25	Tennis / Boules			
Musculation	1	Cimetière			
STEP	Pas de compteur	Borne incendie 44			
Ecole maternelle	354	Borne incendie 45			
Ecole primaire	Pas de compteur	Borne incendie 46			

Volumes [m <sup>3</sup> ]	année 2021
Volume produit (P)	329292
Volume importé (I)	0
<b>Volume produit + Volume importé (P)+(I)</b>	<b>329292</b>
Volume comptabilisé (relève des compteurs) (Vc)	52594
Volume consommateurs sans comptage (Vcsc1) <sup>4</sup>	133690
Volume consommateurs avec comptage sans facturation (Vcsc2) <sup>5</sup>	1402
Volume de service du réseau (Vs) <sup>6</sup>	1800
<b>Volume consommé autorisé (CA) = (Vc) + (Vcsc1) + (Vcsc2) + (Vs)</b>	<b>189486</b>
Volume exporté à d'autres services d'eau potable (E)	0
<b>Volume consommé autorisé + Volume exporté (CA) + (E)</b>	<b>189486</b>

Linéaire du réseau de desserte (L) en km (rappel du I.6)	25.4
<b>Rendement du réseau de distribution</b> FICHE P104.3 $(CA) + (E)$ $(P) + (I)$	
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b> FICHE P105.3 (volumes non comptés) / longueur du réseau de desserte / 365 $[(P) + (I) - (E) - (Vc)] / (L) / 365$	
<b>Indice linéaire de pertes en réseau</b> FICHE P106.3 (pertes) / longueur du réseau de desserte / 365 $[(P) + (I) - (E) - (CA)] / (L) / 365$	



<sup>4</sup> Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé. Cf fiche rédigée par l'ASTEE en annexe du présent document

<sup>5</sup> Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé. Cf fiche rédigée par l'ASTEE en annexe du présent document

<sup>6</sup> Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – Il s'agit d'une estimation – Cf fiche ASTEE



### III.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.*

Linéaire de réseau renouvelé l'année 2018 en km	0,330 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2017 - en km	0,520km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2016 - en km	0km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2015 - en km	0km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2014 - en km	0km
<b>Taux moyen de renouvellement de réseau</b> FICHE P107.2 en % $[(I(2018) + I(2017) + I(2016) + I(2015) + I(2014)) / 5] / (L)$	0,66%

### III.5 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	<b>au 31/12/2021</b>
<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b> FICHE P108.3	100%

*La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :*

*0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;*

*50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;*

*80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;*

*100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*

*En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (pondération à réaliser sur la base des éléments renseignés au I.4 ; où figurent par ressource volume prélevé et état d'avancement de la procédure de protection).*



## IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### IV.1 Travaux année 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2021 Service EAU	27.717,87 €		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2021 Service EAU/ASS	3.724,14 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNEE 2021 Service EAU	0,00 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNEE 2021 Service EAU/ASS	60.510,96 €		

### IV.2 Travaux engagés, à venir et à l'étude

#### **4.2.1 Travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021 :**

- Travaux raccordement assainissement Rue de la Centrale

## 4.2.2 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'année 2021 :

### 4.2.3 Projets à l'étude

## IV.3 Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	année 2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (au 31/12/2021)	inconnu

## **IV.4 Etat de la dette**

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

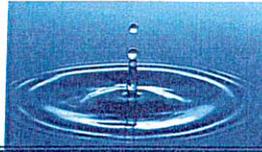
<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> Janvier 2021</b>	<b>762206,20 €</b>
<b>Montant de l'annuité remboursée au cours de l'exercice 2021</b>	<b>43338,11 €</b>
<i>dont annuité correspondant au remboursement du capital</i>	<i>32875,77 €</i>
<i>dont annuité correspondant au remboursement des intérêts</i>	<i>10462,34 €</i>

*Commentaires : dans le cas d'un budget unique eau et assainissement, il peut être difficile d'isoler l'état de la dette du service de l'eau potable.*

## **IV.5 Amortissements**

	<b>Compte administratif de l'année 2021</b>
Montant de la dotation aux amortissements	78780,58 €

*Commentaires : dans le cas d'un budget unique eau et assainissement, il peut être difficile d'individualiser la dotation aux amortissements du service de l'eau potable.*



## V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### V.1 Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles

	année 2021
Montants des abandons de créance à caractère social (1)	429,76 €
Valeur de l'indicateur « <b>Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</b> » <a href="#">FICHE P109.0</a> [(1) + (2)] / [Volume total facturé au titre de l'année 2018]	0 €/m3

*Commentaire : dans le cas d'une délégation de service public, il faut tenir compte des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité de la collectivité et du délégataire.*

### V.2 Opérations de coopération décentralisée

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 073-217302314-20230302-2023DELIB\_021-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 073-217302314-20230302-2023DELIB\_021-DE

**DCM N° 43 /2021**

République Française  
Département de LA SAVOIE  
Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Annexe à la DCM N° 21/2023  
du 02/03/2023 N° ②

L'an deux mil vingt et un, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

**MEMBRES PRESENTS :** MM. BIGNARDI Martine – BLANCHARD Emmanuelle – CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise – CURCIO Véronique – DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – PACHOUD Bernard – ROCHETTE Pierre – TOGNET André  
Mme LEMAIRE-LEVY Florence : présence de 18h30 à 19h10

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

. Mme RQL Nelly (procurator donnée à M. LAZZARO Dominique)  
. A partir de 19h10, Mme LEMAIRE-LEVY Florence (procurator donnée à Mme GOYET Aurélie)

Mme DEJEAN Jocelyne a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M.  
31/05/2021

DATE AFFICHAGE D.C.M.  
14/06/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

\* EN EXERCICE : 15  
\* PRESENTS : 14 et 13 à partir de 19h10  
\* VOTANTS : 15

SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

22 JUIN 2021

REÇU

**OBJET : TARIFS FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT  
PERIODE DE MAI 2021 A MAI 2022**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude du système du réseau d'assainissement est nécessaire avant d'envisager la remise aux normes ou la réfection de notre station d'épuration.

Sur trois entreprises contactées, deux ont répondu à un appel d'offre.

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de cet appel d'offres après ouverture des plis le 18 mai 2021.

La société « SAFEGE » a été retenue pour un montant de 46 955 € HT.

Afin d'obtenir des subventions, pour le Conseil Départemental la tarification de l'assainissement doit être à minima de 1€ 40 HT le m3 et pour l'Agence de l'Eau à 1 € HT le m3.

L'augmentation pour le contribuable serait trop importante si nous appliquons les tarifs imposés pour avoir des subventions du Département.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation moins importante afin de pouvoir prétendre, dans un premier temps, aux subventions de l'Agence de l'Eau.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-1,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE :**

- **D'adopter** les tarifs pour la **FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT** pour la

Période de **MAI 2021** à **MAI 2022** soit :

- **LE M3 D'EAU** ..... **0,90 €**
- **LE M3 D'ASSAINISSEMENT**..... **0,85 €**
- **TAXE DE PRELEVEMENT (le M3)**..... **0,15 €**

- **D'adopter** les tarifs d'**ABONNEMENT EAU/ASSAINISSEMENT** pour la

Période de **MAI 2021** à **MAI 2022** soit :

- **ABONNEMENT ANNUEL ASSAINISSEMENT** ..... **45,00 €**
- **ABONNEMENT ANNUEL EAU** ..... **32,00 €**

**FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus**

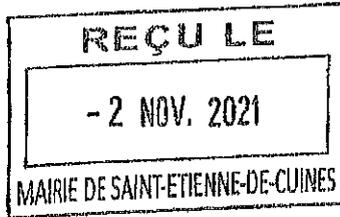
**POUR COPIE CONFORME,**

**ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 15 Juin 2021.**

**M. LAZZARO Dominique,**

**MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**





0010859324-TF0015-6406



COMMUNE DE  
SAINT ETIENNE DE CUINES  
MAIRIE  
PLACE JEAN VIARD  
73130 ST ETIENNE DE CUINES

Annexe à la DCM N° 21/2023  
du 08/03/2023  
N° 3

Lyon, le 26/10/2021

N/Réf : PCC-2022/73231

Objet : Taux 2022 des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte

Madame, Monsieur,

Vous avez en charge la perception, pour le compte de l'agence de l'eau, de la redevance pour pollution domestique et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sur la facture d'eau et d'assainissement.

Vous voudrez bien noter en conséquence que le taux de la redevance pour pollution domestique applicable à toute facture d'eau émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, reste identique par rapport à celui de l'année 2021, soit de 0,28 €/m<sup>3</sup>.

Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 quant à lui évolue, il sera de 0,16 €/m<sup>3</sup> (augmentation de 0,01 €/m<sup>3</sup> par rapport à l'année précédente).

Le produit de ces redevances est utilisé par l'agence de l'eau pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en eau en soutenant des projets des maîtres d'ouvrages, principalement les collectivités, dans le cadre de notre 11<sup>ème</sup> programme d'interventions 2019-2024.

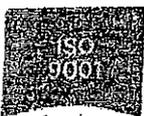
Je vous remercie donc tout particulièrement de votre contribution à leur perception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

Laurent ROY

10959324\_0960756568\_p11e4f06 - page:18949



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Département de LA SAVOIE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
ST JEAN DE MAURIENNE

COMMUNE DE  
SAINT ETIENNE DE CUINES – 73130

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

**MEMBRES PRESENTS :** MM. BIGNARDI Martine – BLANCHARD Emmanuelle – CLAPPIER Yves – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique – DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – PACHOUD Bernard – ROCHETTE Pierre – ROL Nelly – TOGNET André

**MEMBRE ABSENT EXCUSE :**

- M. CLEMENT Pierre-Benoît (Procurator à COMBET-BLANC Françoise)

**MEMBRE ABSENT :**

- Mme LEMAIRE-LEVY Florence

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

**DATE CONVOCATION C.M.**

16/10/2020

**DATE AFFICHAGE D.C.M.**

27/10/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

\* EN EXERCICE : 16

\* PRESENTS : 13

\* VOTANTS : 14

SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

- 9 NOV. 2020

REÇU

**OBJET : TARIF REMPLACEMENT COMPTEURS D'EAU GELES**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 voix pour)

- **DECIDE** de fixer le tarif de remplacement d'un compteur d'eau gelé à **65,00 € (SOIXANTE CINQ EUROS)**

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME,  
SAINT ETIENNE DE CUINES, le 27 octobre 2020

**M. Dominique LAZZARO**  
MAIRE

